

11 janvier 2024

## NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Destinataires: Toutes les parties à l'appariement des opérations fournissant des ordres d'achat ou de vente à, agissant au nom de ou exécutant des ordres avec :

### Gestion de Placements Mawer Ltée

La présente attestation d'appariement des opérations est fournie conformément aux dispositions de la norme canadienne 24-101 - « Appariement et règlement des ordres institutionnels » et à l'instruction complémentaire 24-101CP (la « Norme canadienne »). Elle s'applique à toutes les opérations visées par la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi, que nous maintenons et appliquons les politiques et procédures mises en place pour satisfaire aux conditions d'appariement décrites dans la Norme canadienne.

Signataire:



Jim Hall  
Président  
Gestion de Placements Mawer Ltée